

LA TRIBUNE LYONNAISE

JOURNAL INDÉPENDANT

ORGANE HEBDOMADAIRE DES INTÉRÊTS COMMERCIAUX, INDUSTRIELS ET AGRICOLES

ABONNEMENTS :

Rhône et départements limitrophes, un an..... 8 fr.
Autres départements, un an..... 10
Etranger, le port en sus.



ADMINISTRATION ET RÉDACTION

33, rue Thomassin, 33, à l'entresol, à Lyon.

A. LEFEBURE, DIRECTEUR ET RÉDACTEUR EN CHEF

Le Journal est mis en vente le Samedi matin.

LES ANNONCES SONT REÇUES :

A LYON, au Bureau du journal, 33, rue Thomassin
A PARIS, à l'Agence EWIG, 9, rue d'Amboise.

Nous rappelons à nos abonnés qui n'ont pas réglé leur abonnement, qu'ils aient à nous en faire parvenir le montant afin d'éviter les frais de présentation de quittance à domicile. Le meilleur mode de couverture consiste dans l'envoi d'un mandat-poste à l'adresse du Directeur.

UN EFFONDREMENT

La leçon est-elle assez dure ? Comprendra-t-on enfin ce que nous disions encore il y a huit jours, que nulle fortune n'est solide si elle ne s'est élevée lentement sur les assises mêmes du travail ? On a négligé les opérations du commerce et de l'industrie, on a couru aux œuvres de la spéculation et on n'en retire que mécomptes, désillusions et ruines. Qui sème le vent, dit le proverbe, récolte la tempête ; qui joue sur des différences, se contente de mirages et vit de déceptions.

Nous avons jeté le cri d'alarme et nous n'avons pas été entendus. Nous avons osé attaquer l'Union et lutter contre le colosse entouré des enfants auxquels il avait donné le jour dans le monde financier ; nous avons combattu la Banque de Lyon et de la Loire, à cause des entreprises étrangères auxquelles elle allait convier les capitaux péniblement accumulés de l'épargne nationale. On s'est moqué de nous. Les habiles nous laissaient crier et détroussaient gaiement les passants qui entraient dans le temple de la Bourse ; les niais se disaient : « Pourquoi ne ferais-je pas fortune comme tel et tel ? » et ils s'enfonçaient davantage dans les sables mouvants qu'ils prenaient pour des paillettes d'or.

Toute médaille a son revers. Pour quelques-uns qui se sont enrichis, combien sont pauvres devenus (ainsi que parle le bon Lafontaine en ses fables si pleines de bon sens). Mais que ceux-là ne se hâtent pas trop de se réjouir de leurs propres succès et du malheur des autres : ce qui vient de la flûte s'en va par le tambour, dit un adage populaire, et le hasard emporte vite l'argent qu'il a apporté. Beaucoup en feront la pénible expérience pour la satisfaction de la conscience humaine et pour le triomphe de la vérité : les doctrines économiques n'enseignent d'autres sources de la richesse que le travail, le travail lent et persévérant, fécondé par les vertus morales.

Du reste, dans les désastres qui nous enveloppent et dépassent nos prévisions, il se passe certains faits étonnants qui prouvent combien le culte du veau d'or et les pratiques aléatoires de la spéculation vicient les consciences, avachissent les caractères, troublent les intelligences, confondent les notions du bien et du mal, et font douter du progrès moral dans l'humanité.

Bien des écumeurs d'argent qui se sont engraissés des dépouilles d'autrui ont été frappés à leur tour par la soudaineté de la baisse et perdent des sommes plus ou moins considérables. Croyez-vous qu'ils entendent s'exécuter ? Allons donc ! Ils ont employablement exigé des honnêtes gogos ce qu'ils leur ont gagné ou extorqué ; mais dès qu'ils perdent ils se rabattent sur la loi d'exception qui ne reconnaît point les dettes de jeu et ils entendent s'en prévaloir !

Le peuple n'a qu'un mot pour qualifier ce procédé de coquin ; il appelle ces gens-là des canailles. Le mot est raide, mais il est juste ; et puisqu'il est tombé de notre plume et de notre pensée, nous ne l'effaçons pas. Est-ce que la vindicte générale et le mépris universel ne nous vengeront pas de ces ignobles coupeurs de bourse ? Est-ce que le peuple ne crachera pas au visage pâle de ces tripoteurs sans vergogne ? Est-ce qu'il est vraiment impossible que la loi les atteigne et leur fasse rendre gorge ?

Il faut noter les noms de ces misérables — afin que l'opinion publique les cloue au pilori et que les enfants des ruinés leur vouent une éternelle vengeance. Oui, nous jetterons aux gémonies leurs actes et leurs mémoires ; nous les marquerons d'un fer rouge au front et nous leur ouvrirons un compte courant ineffaçable au livre d'or de l'infamie.

LES ABATTOIRS DE LYON

Une grave question s'agit dans les conseils de la ville et dans les réunions intimes des intéressés. Lyon conservera-t-il deux abattoirs, l'un à Vaise, l'autre à Perrache ? N'en aura-t-il qu'un comme Paris, près du marché de la Villette ? Et dans cette dernière hypothèse, où placera-t-on ce grand abattoir général ? Sera-ce à Vaise, à côté du marché aux bestiaux ? Sera-ce à la Mouche, où l'on pourrait aussi transporter le marché ? Graves discussions.

Chacun fait valoir ses raisons pour et contre : autant de têtes, autant d'avis. Nous ne venons point nous prononcer ; mais nous cherchons à provoquer une enquête où viendront déposer et les producteurs de viande plus directement engagés dans les débats et les consommateurs à titre de contributeurs.

Il ne faut pas non plus négliger ici les questions de salubrité et d'hygiène, l'abondance et l'écoulement des eaux, la nature et la situation des lieux, les facilités de transport et de concentration, le développement de la population dans les divers quartiers.

Nous serions heureux que nos lecteurs voulussent bien nous tenir au courant de leurs préférences et de leurs raisons. Du choc des idées jaillit la lumière. Quand toutes les opinions se seront librement produites, la presse politique de Lyon ne nous refusera point son concours pour porter les arguments divers à l'appréciation de nos corps élus, et nous arriverons de la sorte à obtenir la solution qui satisfera la plus grande somme possible d'intérêts au point de vue des convenances personnelles, des facilités d'approvisionnement, de l'économie des frais généraux et du respect de la santé publique. L'industrie de la boucherie, le commerce des bestiaux et les nécessités de l'alimentation dans les conditions les meilleures, tout fait un devoir à chacun d'apporter son contingent d'observations dans l'enquête qui s'impose.

La Tribune leur est ouverte. C'est pour servir de telles causes qu'elle a été créée, et c'est en les servant qu'elle affirme sa raison d'être.

TRIBUNE DES RÉCLAMATIONS

Les lignes que nous avons, dans notre dernier numéro, consacrées à l'Abattoir de Perrache, ne sont pas restées sans écho. Nos grands confrères ont bien voulu nous prêter le concours de leur publicité et nous les en remercions cordialement. Le *Reveil lyonnais* n'a pas hésité à indiquer la source où il puisait ces renseignements et notre protestation ; la Tribune lyonnaise lui en sait un gré tout particulier. Si la *Décentralisation* a oublié de nous mentionner, ce ne peut être que par pur oubli, car il est là une pléiade d'hommes de talent et de gentilshommes qui n'ont pas besoin d'emprunts pour enrichir leurs colonnes. Quoi qu'il en soit, la *Décentralisation* nous a secondés dans nos efforts et nous aurions mauvaise grâce à insister sur un détail aussi mince.

La Compagnie concessionnaire des marchés et abattoirs comprendra-t-elle enfin que l'opinion publique s'agite contre elle en dehors de tout parti politique et se décide à faire droit à nos légitimes revendications ? Faut-il que toute la presse se ligue contre elle ? Faut-il que les intéressés engagés contre elle une campagne qui pourrait aboutir à sa déchéance ? On a beau être riche et compter sur ses actionnaires, on ne lutte pas longtemps contre tout le monde.

Une inquisition. — Le ministre de la Marine vient de supprimer la visite que l'on imposait aux ouvriers à leur sortie des arsenaux et ateliers de l'Etat dans les ports de guerre. Il a compris que c'était là une mesure léguée par des temps reculés et indigne de nos mœurs. Ce n'est point par des procédés vexatoires et humiliants que l'on élève le caractère de l'homme et le sentiment de sa dignité ; c'est par la confiance ouverte qui n'exclut point les précautions nécessaires de la sûreté nationale. Est-ce que cette mesure ne se généralisera point ? Il y a, à Lyon, une manufacture de l'Etat où de p. reils faits se passent tous les jours, jusque sur des femmes et des jeunes filles, ce qui en rend la pratique plus odieuse encore. Ne serait-il pas temps, de renoncer à cette déshonorante inquisition qui doit peser à ceux qui sont chargés de l'exécuter, comme à ceux qui en sont les victimes obligatoires ? Qu'on surveille et qu'on punisse les voleurs ; mais qu'on cesse de faire planer sur tout le monde le soupçon infâme que tout le monde est capable de voler.

Les tramways. — Connaissant toutes les difficultés qui président à l'organi-

sation d'un service tel que celui des tramways, connaissant toute la bonne volonté de l'administration chargée de la mise en train régulière d'un aussi grand mouvement de circulation dans tous les sens, la Tribune lyonnaise s'est toujours gardée d'intervenir dans les attaques parfois aigres et souvent imméritées qui ont salué les débuts de la nouvelle Société. Est-ce à dire que, si nous trouvons quelques points défectueux, nous hésitions à le signaler ? Ce serait mal comprendre les intérêts d'une institution créée pour le public. Nous voudrions voir disparaître la petite pancarte affichée un peu partout, en dedans et en dehors des voitures, parce que cet avis nous semble dirigé contre l'honorabilité absolue des agents de la Compagnie, et que cela fait mal au cœur des honnêtes gens. Nous en avons demandé l'enlèvement ; nous renouvelons notre vœu : serous-nous entendus ? Mais il est une question où nous désirerions voir plus d'uniformité et de régularité, c'est celle des billets de correspondance. Où les billets doivent-ils être remis, à qui et à quel moment ? Généralement le voyageur le donne au conducteur quand celui-ci vient réclamer son argent, et nous croyons que c'est le mode le plus convenable.

Pourquoi, sur la ligne de Bellecour à Ecully, les conducteurs refusent-ils catégoriquement les billets sous prétexte qu'on doit les remettre à l'inspecteur de chaque station ? Il y a là matière à difficulté et nous avons vu plus d'une discussion s'engager à ce propos entre les voyageurs et le conducteur : ce qu'il faudrait toujours éviter. Le plus souvent le conducteur retire alors le billet et exige à nouveau le paiement de la place. Ici, il y a abus — et l'Administration n'en peut être responsable ; mais elle doit préciser ses instructions et c'est ce que nous lui demandons de faire, ne fût-ce que par un avis publié dans les journaux.

On se demande pourquoi l'Administration n'a pas encore organisé l'enlèvement rapide des chevaux qui tombent, blessés ou morts sur la voie publique.

Qui de nous n'a pas vu, surtout en hiver, de pauvres animaux demeurer étendus sur le sol pendant des journées entières ? Ainsi un cheval attelé à un tombereau de charbon s'est abattu dans la rue de la Charité ; l'animal venait de succomber de vieillesse. Et c'est seulement à midi, trois heures après l'accident, que la pauvre bête a été enlevée et transportée au domicile de son maître.

Il y a dans ce simple fait une lacune que l'Administration doit combler promptement ; comme toujours, d'ailleurs, elle a été devancée. La Société protectrice des animaux vient de mettre au concours une voiture propre à l'enlèvement rapide des chevaux blessés.

Cette voiture devra être à deux roues pouvant s'appuyer par derrière sur le sol. Elle aura des ressorts très doux. Ils devront supporter une charge utile, 1,000 kilos au maximum, et conserver toute leur flexibilité sous la charge de 300 kilos.

Un plateau mobile formant plan incliné, glissant sur des rouleaux et actionné par un treuil, constituera le plancher sur lequel seront posés les animaux.

Autant que possible, la voiture sera découverte ; seulement, une bâche devra être disposée de façon à abriter les animaux contre les intempéries.

Les parois intérieures devront être capitonnées. Un appareil de suspension devra permettre aux animaux blessés de se tenir debout sans fatiguer les membres.

Une prime de 500 fr. sera accordée à la voiture choisie par le jury.

LE CREDIT AGRICOLE

Nous avons déjà parlé des projets de loi que M. Devès comptait soumettre aux Chambres, au cours de cette session, dans le but de venir en aide aux agriculteurs.

Voici quelques détails plus précis sur les intentions du ministre :

Un seul projet est entièrement prêt : celui du crédit agricole, divisé en trois propositions distinctes que les Chambres pourront discuter séparément.

1. Projet sur le cheptel, ayant pour objet de ramener au droit commun les dispositions du code qui le régissent :

2. Projet touchant le prêt sur nantissement, sans déplacement du gage :

3. Projet portant assimilation aux engagements de commerce des engagements entre agriculteurs.

Ces diverses modifications législatives ont pour but de rendre plus facile le crédit à l'agriculture.

Une fois ces réformes du code réalisées, on recherchera les voies et moyens financiers, propres à créer des instruments de crédit spéciaux aux agriculteurs.

Viendra ensuite l'étude des mesures à prendre pour remédier aux désastres causés par le phylloxéra.

Dans la pensée du ministre, ces mesures consistaient, en premier lieu, dans la multiplication de pépinières de plants américains, sur le territoire des départements phylloxérés qui en feront la demande ; en second lieu, dans une convention avec le Crédit foncier, convention nature à favoriser les prêts aux propriétaires qui voudraient reconstituer leurs vignobles, par une réduction considérable du taux de l'intérêt.

Le ministre de l'agriculture vient également de mettre à l'étude deux autres projets de loi tendant, l'un à l'organisation de l'enseignement agricole, l'autre à rendre plus praticables les échanges de parcelles rurales, par l'abaissement des droits d'enregistrement.

Les Salaisons d'Amérique

Le ministre du commerce vient de déposer, à la Chambre, un projet de loi tendant à rapporter, sous conditions, le décret du 18 février 1881, qui a interdit l'importation en France de viandes de porc salées, de provenance américaine.

Le but de ce projet est de ne pas priver plus longtemps les classes peu aisées de la population d'un aliment substantiel et à bon marché. L'expérience a prouvé que la cuisson complète de ces viandes de porc suffit à donner une innocuité complète à celles qui pourraient être infestées de trichines. En cet état, le projet de loi propose que les viandes de porc salées de provenance étrangère, accompagnées d'un certificat attestant que la viande a subi une préparation complète et qu'elle répond au type connu dans le commerce sous le nom de *Fully-Cured* pourront être importées en France.

Ces certificats seront délivrés aux lieux d'origine, sur la demande et aux frais des intéressés, par des inspecteurs locaux dont la qualité sera justifiée et la signature dûment légalisée par les agents consulaires de la République.

De plus, au moment de l'acquit des droits de douane, les importateurs devront faire connaître que les viandes qu'ils se proposent de livrer à la consommation sont saines, qu'elles sont dans un état de conservation et que la salaison en est complète.

Cette constatation sera faite aux frais des importateurs par des inspecteurs : médecins, vétérinaires, notamment les vétérinaires du service des épidémies, désignés par les préfets des départements frontières.

Le gouvernement complètera ces mesures en adressant aux préfets de tous les départements une circulaire leur recommandant de porter à la connaissance de leurs administrés, que la viande de porc n'est consommée sans aucun danger que lorsqu'elle est suffisamment cuite. Enfin il leur prescrira de donner à ces recommandations une publicité suffisante par voie d'affiches apposées sur la voie publique et par l'insertion au Recueil administratif.

Ajoutons à ces renseignements que les importateurs de salaisons américaines ont déjà fait de grands achats à New-York, en prévision de l'annulation du décret du 18 février.

LA LAINE

Une étude comparative sur la production et la consommation des laines en France et dans les autres pays ne peut manquer d'intéresser nos lecteurs. C'est dire combien nous sommes heureux de leur recommander la lecture complète de la seconde livraison qui vient de paraître du *Monde industriel et commercial*, journal des connaissances économiques et géographiques dirigé de main de maître par un de nos savants les plus aimés et les plus distingués, M. le professeur A. Ganeval, de Lyon. Le mérite de l'auteur relève encore celui de l'œuvre et nous est une garantie que dans cette monographie fort curieuse de la laine, tous les renseignements sont puisés à bonne source, choisis avec discernement et exposés avec méthode. Nous ne pouvons résister au plaisir d'en citer quelques extraits qui inspireront à plus d'un le désir de faire connaissance avec l'œuvre originale.

On s'abonne chez M. Ganeval, quai de la Guillotière, 24.

S'il dépend de l'exploitant d'obtenir sur le même sol, avec les temps, soit des laines plus ou moins longues, brillantes et nerveuses, soit des laines à fibres courtes, fines et vrillées, s'il peut, dans une certaine mesure, triompher des conditions climatiques et physiologiques qui doivent cependant le guider, il est moins libre de modifier les influences de milieu, si importantes à observer dans l'éducation du mouton. Cet animal en effet est généralement mal à l'aise dans les pays surpeuplés. Il lui faut les vastes espaces, les landes que ne peuvent laisser les populations denses, tout occupées à défricher le sol qui doit les nourrir. Les seules provinces de Chine qui nourrissent le mouton, sont au nord de l'empire, dans la Mandchourie, où l'on trouve des terrains vagues qui ne peuvent se rencontrer dans la vallée si peuplée du fleuve Bleu. C'est une de ces causes pour lesquelles l'Australie convient si bien à la race ovine. On y compte jusqu'à 2,200 moutons pour 100 habitants. La République Argentine en a 3,100 pour le même nombre. Le même fait s'observe en Europe : tandis que la Serbie, qui a une population peu dense et de nombreuses jachères, compte 220 moutons par 100 habitants, que l'Espagne en partie couverte de landes et insuf-

fisamment peuplée, en a 140, la France n'en a pas plus de 65 et la Belgique 12.

L'Angleterre et la France sont à peu près égales pour la quotité de la production ; mais comme perfection, la France est à la tête de toutes les nations dans la fabrication lainière.

Son industrie se divise en deux branches :

1° Les fils et les tissus de laines peignées, les flanelles et étoffes de laine cardée et légèrement foulée et les tissus de laine mélangée d'autres matières.

2° Les fils et les tissus de laine cardée, formant quatre séries principales : la première qui comprend les draps lisses, noirs et de couleur ; la deuxième, les draps à paletot façonnés et ceux pour vêtements de dames ; la troisième, les draps de nouveautés pour pantalons ; la quatrième, les articles pour vêtements complets.

Les articles du premier groupe ont leurs principaux centres à Reims, à Roubaix, à Saint-Quentin, à Amiens, à Rouen, à Fourmies, à Cateau en Cambrésis et Paris. Dans ces centres, et jusqu'en l'année 1835, les laines de France jouaient un rôle relativement plus important qu'aujourd'hui. On connaissait peu, à cette époque, les laines d'Australie. D'un autre côté, les importations d'Espagne, d'Allemagne, de Turquie et d'Algérie se sont élevées de telle sorte que la totalité des laines demandées à l'étranger dépasse 100 millions de kilogrammes : 116 millions en 1879, 131 millions en 1878, 123 1/2 en 1877. Ces diverses laines sont aujourd'hui peignées et filées par des machines d'une grande perfection. Le tissage mécanique, à peine expérimenté en 1855, a acquis notamment depuis 1862, un développement rapide qui s'est accru chaque jour.

On a estimé à 21 millions de kilogrammes la production des tissus de laine peignée, en l'ait ibant, d'après le prix de 1878, une valeur de 464 millions. Ce chiffre aurait été plus élevé si l'on avait pu faire entrer en ligne de compte tous les tissus de laine mélangée.

2,300,000 broches alimentent les tissages.

La production est toujours trop considérable, elle dépasse les besoins de la consommation intérieure et les possibilités actuelles d'exportation. Les cours ne peuvent, en présence d'excédents aussi constants, avoir cette élasticité naturelle qui les proportionne au prix de la matière première et au jeu normal de la demande. C'est pourquoi la plus grande puissance d'absorption des produits manufacturés qu'ont présentée les Etats-Unis dans les derniers temps n'a pas encore exercé l'influence qu'il était naturel d'en attendre. L'organisation, l'outillage et la conduite de nos manufactures sont sans cesse améliorées ; ils sont perfectionnés de telle sorte que le prix de revient soit abaissé à un point de ne pas rendre onéreux les sacrifices auxquels oblige ce malheureux défaut d'équilibre. Ces progrès continus ont porté leurs fruits. Nous exportons plus de 4 millions de kilogrammes de mérinos et plus de 5 millions de kilogrammes d'étoffes diverses. De celle-ci, parmi lesquelles les tissus de laine peignée ont toujours été en majorité, nous exportons : 4,100,000 kilog. de 1867 à 1869, 4,450,000 kilog. de 1873 à 1875, et 5 350,000 kilog. de 1876 à 1878. L'augmentation a été de 25 0/0 en dix ans. Cette progression n'est pas près de s'arrêter. L'Angleterre et les possessions britanniques consomment plus de la moitié de ce que l'exportation nous enlève.

Notre industrie de la laine peignée est tout entière l'œuvre du génie français ; elle est partout, dans les départements de l'ancienne Champagne, dans ceux de la Flandre et de la Picardie, pleine de vigueur et de hardiesse.

Les tissus de laine cardée sont fabriqués dans cinq groupes principaux : la Normandie, les Ardennes, l'Est, l'Isère et la Midi.

Nous ne saurions dire exactement l'importance de la production des tissus de laine cardée ; elle est probablement de près de 280 millions.

En résumé, la fabrication de draps est peut-être celle des industries textiles qui se soit le plus également répandue sur notre territoire. Toutes les régions où elle s'exerce ont un aspect de bien-être relatif qui montre l'accumulation des richesses que les manufactures ont ajoutées aux ressources naturelles du sol.

Moyen d'obtenir des Œufs pendant l'hiver.

Pour obtenir des œufs pendant l'hiver, il faut faire éclore pendant le mois de janvier, ou au plus tard en février ou mars.

Autrefois, ces couvées précoces étaient presque impossibles, mais maintenant rien n'est plus facile, grâce aux incubateurs et aux éleveuses vitrées dites souterraines.

Les poules nées pendant les trois premiers mois de l'année font les bonnes pondeuses d'hiver et sont une grande ressource pour les pays d'élevage, où les œufs, sans être en aussi grande abondance que l'été, ne manquent jamais.

Ecoutez madame Millet Robinet.

« Au mois de décembre, la ponte est tout-à-fait nulle, à moins qu'on n'ait mis à part quelques poulettes des premières couvées, qu'on ne les ait logées chaudement et nourries avec du chènevis, du blé noir, de l'avoine, des pommes de terre écrasées données chaudes. C'est le meilleur moyen de se procurer des œufs frais dans cette saison, où ils ont une grande valeur. »

Partageant ici cette opinion, je crois utile, dans l'intérêt de toutes les personnes qui ont une basse-cour, d'indiquer ici la manière dont je m'y prends pour avoir des œufs tout l'hiver.

Chaque année, à la mi-janvier, je fais une couvée, ce que j'ai fait avec mon incubateur ; mon élevage, avec ma souterraine, m'offre à peine plus de difficultés que l'été. Au bout de

Il sera également procédé à l'adjudication de 33,000 kilos d'avoine.

On peut consulter les cahiers des charges au Secrétariat général, passage de l'Hôtel-Dieu, 44, tous les jours non fériés de deux heures à quatre heures du soir.

LYON

Marché de Lyon-Vaise

Lundi 16 janvier 1882

ESPECES	AMENES	PRIX DES 100 KILOS				PRIX extrêmes
		1 ^{re} q.	2 ^e q.	3 ^e q.	4 ^e q.	
Porcs...	1213	138	135	130		128 à 139
Renvoi : 28.						

Mardi 17 janvier 1882

ESPECES	AMENES	PRIX DES 100 KILOS				PRIX extrêmes
		1 ^{re} q.	2 ^e q.	3 ^e q.	4 ^e q.	
Bœufs.....	669	152	142	138	120	85 à 156
Vaches.....	344	126	122	118		110 à 130
Veaux.....	872					165 à 180
Moutons.....						
Renvoi : Bœufs et vaches, 28. Veaux, 0. Moutons, 150.						

Jeudi 19 janvier 1882

ESPECES	AMENES	PRIX DES 100 KILOS				PRIX extrêmes
		1 ^{re} q.	2 ^e q.	3 ^e q.	4 ^e q.	
Veaux.....	410					120 à 130
Moutons.....	3707	198	190	175	160	153 à 200
Porcs.....	960	136	133	130		124 à 138
Renvoi : 460 moutons. 0 veaux. 65 porcs.						

Vendredi 20 janvier 1882

ESPECES	AMENES	PRIX DES 100 KILOS				PRIX extrêmes
		1 ^{re} q.	2 ^e q.	3 ^e q.	4 ^e q.	
Bœufs.....	306	153	140	128	115	90 à 156
Vaches.....	823	134	128	122	116	110 à 135
Veaux.....	864					152 à 198
Moutons.....						
Renvoi : Bœufs et vaches, 0. Veaux, 0. Moutons, 120.						

OBSERVATIONS GÉNÉRALES

Marchés aux Bestiaux de la semaine

LUNDI 16 janvier.

Porcs. — Vente active, surtout vers la fin du marché. Mais les cours se maintiennent toujours assez élevés, nous ne croyons pas qu'une baisse se produise de sitôt, car les approvisionnements se plaignent toujours de payer cher dans les foires et marchés qui fournissent notre ville. Les prix resteront stationnaires car beaucoup d'acheteurs viennent à Lyon s'approvisionner afin de vendre à des cours plus élevés dans les petites villes des environs où les porcs manquent.

On comptait :
Charollais..... 260 vendus 130 à 137
Bourguignons..... 230 » 132 133
Bressans..... 380 » 130 138
Morvan..... 120 » 132 138
Dombes..... 140 » 129 136
Divers..... 83 » 128 135

MARDI 17 janvier.

Bœufs. — La belle marchandise était assez abondante à ce marché, elle s'est vendue avec activité et les cours ont un peu plus élevés que la semaine passée, cela provient probablement du plus petit nombre ; malgré cela, les marchands se plaignent toujours de ne pouvoir retirer leurs déboursés ; n'attendent donc pas une baisse prochaine. On compte sur des marchés mieux approvisionnés pour la semaine prochaine.

Charollais..... 60 vendus 128 à 150
Bourguignons..... 40 » 125 148
Bressans..... 260 » 130 152
Comtois et H.-Saône..... 30 » 125 144
Burgistes..... 96 » 130 152
Divers..... 53 » 100 140

JEUDI, 19 janvier.

Moutons. — Le petit nombre de moutons exposés a rendu les transactions plus faciles et plus actives. Les moutons de première qualité se sont vendus 5 ou 6 francs de plus par 100 kilos que la semaine passée. Il ne faut pas compter sur une baisse, les approvisionnements se plaignent que, malgré que ces prix soient élevés, ils n'ont pas grands bénéfices, car les moutons coûtent très chers dans les marchés fournissant Lyon. L'on nous annonce de Paris que les moutons allemands pourrout rentrer en France à partir d'aujourd'hui 19 janvier ; nous aurons donc des marchés plus approvisionnés la semaine prochaine, vu que le Midi enverra moins de marchandises à Paris.

Charollais..... 630 vendus 140 à 200
Dauphiné..... 960 » 185 195
Italie (rasés)..... 1750 » 160 190
Auvergne..... 260 » 175 195
Divers..... 107 » 160 180

Porcs. — Malgré le grand nombre de porcs mis en vente, les cours ont peu fléchis, surtout sur les premières qualités qui sont toujours très recherchées. Il ne faut pas espérer une hausse, il y aurait même tendance à la baisse, à moins que les froids continuent ; dans ce cas les prix resteront stationnaires.

Charollais..... 240 vendus 130 à 137
Bourguignons..... 220 » 132 138
Bressans..... 340 » 129 133
Dombes..... 130 » 128 135
Divers..... 40 » 125 135

VENDREDI, 20 janvier.

Bœufs. — Parmi les bœufs exposés ce jour, ils s'en trouvaient très peu dans les bonnes qualités ; les prix se sont pourtant maintenus sur les marchandises inférieures. Le marché a été terminé à midi, si nos cours se maintiennent encore quelques temps, nous recevrons beaucoup plus de

bœufs italiens, car ils se vendaient meilleur marché en Italie qu'en France.

Charollais..... 40 vendus 125 à 152
Bressans..... 90 » 115 152
Comtois et H.-Saône..... 80 » 116 153
Bourguignons..... 60 » 120 152
Divers..... 36 » 100 145

Moutons. — Nous avions aujourd'hui quelques vaches du Dauphiné et du Bourbonnais, le reste provenait du renvoi d'hier ; les prix ont baissé d'environ 2 à 4 francs par 100 kil.

Veaux. — Baisse sensible, vers la fin du marché sur les veaux de qualités inférieures.

BLÉS ET FARINES

Lyon Guilloitière, 18 janvier 1882.

Blés. — Petit marché dépourvu de tout intérêt. Les offres, en blés de pays, continuent à faire défaut. D'autre part, les acheteurs se tiennent toujours sur la même réserve, de sorte que les affaires n'acquiescent aucune activité. Les prix, malgré la nullité des affaires, restent sans changement, avec une tendance indécise.

Nous coterons donc :
Blés du Dauphiné 1^{re} choix 30. Blés du Dauphiné, ordinaire 29,50 à 29,75.
Rendu à Lyon, ou aux usines du rayon.
Pour les provenances, nous restons toujours sans offres.

Farines de commerce. — Vu le manque d'affaires, certains négociants, fatigués de cette situation, ont consenti à accorder quelques légères concessions, pensant donner un peu d'activité au marché.

Il n'en a rien été, car les transactions restent aussi laborieuses qu'aux précédents marchés. En résumé, nous ne pensons pas qu'il soit nécessaire de changer les prix de notre cote, car nous persistons à croire que nous ne pouvons descendre plus bas que les cours ci-dessous :

Marques supérieures..... 56 à 57,50
Farines de commerce première..... 53 54,50
Farines — rondes..... 49 50,50
Le sac de 125 kilos, disponible suivant marques, toiles comprises, 30 jours sans escompte, gare de Lyon.

Farines de Boulangerie. — Nous coterons encore sans changement, comme suit, malgré la hausse annoncée de Paris sur la marque Corbeil.

Farines de boulangerie 1^{re}..... 56,50 à 58,50
Farines rondes sur blé..... 52,50 à 53,50
Farines rondes ordinaires..... 52,50 à 52,50

Le sac de 125 kilos, disponible suivant marque toile comprise, rendu au domicile de l'acheteur, à 30 jours d'escompte 1/10, et 90 jours sans escompte.

PAILLES ET FOURRAGES

Petit marché, vente néanmoins peu facile, et prix sans variation.

On a payé les 100 kil. dans Lyon :
Paille de seigle..... 6 50 à 6 25
Paille de froment..... 6 50 7
Foin de pays..... 11 50 12 50
Foin de Bourgogne..... 16 » 16 50
Luzerne (suiv. coupe)..... 11 50 12 50
Rogains..... 10 » »

Nota. — L'avoine paie 1,75 d'entrée : la luzerne et le foin de toute espèce paient 0,80 cent ; la paille de toute nature paie 60 cent.

POMMES DE TERRE

Les prix sont très-difficiles à établir d'une façon certaine, car c'est la qualité qui les fait, or comme les bons choix sont peu abondants il en résulte une certaine difficulté dans les affaires. — La tendance néanmoins est plus ferme.

Sur nos marchés découverts, on paie :
Pommes de terre rouges..... 8 50 à 9
— jaunes..... 6 50 8
— violettes..... 8 50 à 8 75

On nous écrit que, dans la Bourgogne, les 2/3 de la récolte sont vendus ; pour le reste, les détenteurs veulent attendre croyant à des prix meilleurs. Comme conservation, on ne se plaint pas. La hausse fait des progrès.

SUIFS

Cours de Lyon, 18 janvier.

Suifs en branche, 74 à 76 fr.
Peaux de moutons sèches, de 1,60 à 1,80 le k.

SALAISONS ET SAINDOUX

Cours de Lyon.

Lard en bande, 1^{re} épais...... 165 à 170
— nouveau 1^{re}..... 150 à 155
— 2^e..... 140 à 145
Lard maigre, poitrine...... 155 à 160
Saindoux nu, foudu, 1^{re} qual...... 155 à 160
— 2^e..... 150 à 155
Pancot salée...... 160 à 170
Jambon blanc de Lyon...... 200 à 220
Saucon de Lyon fin...... 6 à 8
— 1^{re} qual..... 5 50 à 5 75
— 2^e qual..... 4 50 à 4 75
— de ménage..... 3 10 à 3 20
— d'Arles nouveau..... 2 80

Affaires peu importantes.

COURS OFFICIEL DES MARCHANDISES EN GROS

Affiché à la Bourse de Lyon le 20 janvier 1882

Les prix sont cotés aux 100 kil. ; pour spiritueux, à l'hectolitre et entretôt, et hors barrières, pour les marchandises sujettes aux droits d'octroi.

GRAINS ET FARINES Plus bas. plus haut.

Riz de pays..... les 100 k. 30 » 30 50
Seigle..... id. 19 50 20 »
Orge de brasserie..... id. 22 50 23 »
— de mouture..... id. 18 » 20 »
Avoine..... id. 20 50 »
Son..... id. 13 » 13 50
Farine de commerce 1^{re} les 125 k. 54 » 55 »
— — ronde id. 48 » 50 »
— de boulangerie 1^{re} id. 55 50 56 »
— — ronde id. 52 50 »
Riz de l'Inde..... id. 34 » 35 »

FOURRAGES

Foin de Bourgogne..... id. 15 50 16 »
— de pays..... id. 12 50 »
Paille de froment..... id. 6 50 »
— de seigle..... id. 6 » 6 25

SUCRES

Sucre en pains du Nord les 100 k. 118 » »
— — 2^e..... id. 117 » »
— Châlon..... id. 121 » »
— Mars 1^{re}..... id. 121 » »
— pilé..... id. » » »
Sucre Bourbon..... id. » » »

MARCHÉS AUX BESTIAUX

Marché de la Villette

Marché aux veaux du vendredi 13 janvier.

Les affaires ont présenté une bonne activité et les cours se sont fermement maintenus sur toutes les qualités.

Nous n'avions que 977 têtes d'exposées, sur lesquelles 935 ont trouvé preneur.

Les marchés du vendredi ont, du reste, perdu beaucoup de leur importance depuis la suppression des ventes de gros bétail ce jour-là.

Les veaux de choix de l'Eure et de Seine-et-

Marne se sont encore payés jusqu'à 250 les 100 k., et ceux de Beauce et du Gâtinais de 240 à 244. Champenois de 190 à 210, suivant qualité.

Lundi 16 janvier 1882

ESPECES	AMENES	RENOIS	VENDUS les 100 kil.
Bœufs.....	3.349	331	406 à 464
Taureaux.....	147	12	100 à 128
Vaches.....	956	130	104 à 152
Veaux.....	889	92	170 à 240
Moutons.....	16.173		184 à 210
Porcs, p. v.....	1.402		1 6 à 118
viande net.			
			150 à 166

Veaux. — Vente moyenne. Choix de Brie et Beauce 240 à 246. Extra au détail 246 à 250.

Jeudi 19 janvier 1882

ESPECES	AMENES	RENOIS	PRIX les 100 kil.
Bœufs.....	2.514	74	114 à 163
Taureaux.....	81	6	106 à 134
Vaches.....	512	33	104 à 156
Veaux.....	1.109	241	170 à 240
Moutons.....	24.537	5.300	140 à 200
Porcs, p. v.....	3.854		102 à 114
v. n.			
			144 à 164

Veaux. — Vente lente. Choix de Brie et Beauce 240 à 246. Extra au détail 246 à 250.

Moutons. — Un décret levant l'interdiction d'entrée qui pesait depuis le 24 décembre sur les moutons étrangers, a paru mardi matin à l'Officiel. A partir du 19 janvier, tout le bétail à laine peut être librement importé comme par le passé.

La publication de ce décret a eu pour premier résultat d'attirer sur notre halle un surcroît exagéré de marchandise et d'augmenter, conséquemment une hausse de 10 à 12 fr. par 100 kil.

Aix, 12 janvier.
amènes. vendus. poids. prix les 100 kil.
Bœufs du pays, 264 230 500 130 à 140
d'Afrique..... » » » »
Moutons du p. 3500 3200 33 175 à 180
d'Afrique..... 300 300 36 162 à 170
Agneaux, 540 540 14 80 à 90
Porcs, 35 32 115 100 à 110

Dijon, 13 janvier.
Am. vend. 1^{re} qual. 2^e qual. 3^e qual.
44 40 Bœufs..... 160 154 130
8 8 Taureaux..... 112 106 »
33 25 Vaches..... 154 124 84
150 150 Veaux (p. viv.)..... 100 90 80
280 280 Moutons..... 184 172 154
253 240 Porcs (p. viv.)..... 120 108 104

Nîmes (Gard), 13 janvier.
amènes vendus les 100 kil.
Bœufs français..... 408 465 165 130
Taureaux..... » » » »
Vaches françaises..... 292 271 90 128
Moutons français..... 578 510 180 187
Moutons étrangers..... » » » »
Agneaux..... 350 341 130 170
Brebis de lait..... 135 135 95 102
Veaux..... 51 51 85 102

Alais (Gard), 17 janvier.

Notre marché aux bestiaux était assez pourvu en porcs gras, c'est le bétail le plus demandé à cette foire, les autres années la quantité amenée était plus forte, cela tient à ce qu'avec les hauts prix des denrées pour engrais et surtout des chaînages, on a fait moins d'engrais que d'habitude.

Les prix des cochons gras, sont très élevés ; on a payé les porcs depuis 63 jusqu'à 70 fr. pour les poids de 140 à 190 kil., ceux atteignant 200 kil. on allait jusqu'à 230 ou même 250 kil. se sont vendus de 70 à 76 fr. suivant mérite, le tout aux 59 kil. qui est la condition de notre marché.

Saint-Etienne (Loire), 18 janvier.
Porcs amenés, 510. — Renvoi, 120.
Première qualité..... les 100 k. 126 à 130
Deuxième qualité..... 120 126
Prix extrêmes..... 105 132

Marché abondamment pourvu, marchandise passable ; offre supérieure à la demande ayant amené une légère dépression sur les cours.

Villefranche (Rhône), 16 janvier.

Bœufs et vaches amenés 250.
Première qualité, les 100 kilos..... 155
Deuxième qualité..... 146
Troisième qualité..... 140

GRAINS & FARINES

Paris, 19 janvier.
Farines de consommation. — Toutes les marques sont en hausse de 1 fr. La marque de Corbeil a été abaissée à 68 fr.

457 kil. 100 kil.
Marque de Corbeil, » 68 » 43 » 45 22
— de choix, 69 » 71 » 43 94 45 22
Bonnes marques, 68 » 67 » 43 32 42 08
Marq. ordinaires, 66 » 65 » 42 04 41 40
Le sac de 159 kil., toile à rendre, franco au domicile des acheteurs, au comptant avec 1/2 % d'escompte, ou à 30 jours sans escompte.

Farine de commerce. — La hausse de la veille reste acquise pour toutes les époques. Des affaires assez importantes ont été traitées sur le courant du mois, de 66,50 à 66,75. Le livrable, quoique ferme, restait peu demandé.

La circulation s'élève à 18,000 sacs environ.

Cours de cinq heures

Disponible..... 66 75 à 66 50
Courant..... 65 75 66 50
Février..... 66 75 67 ..
Mars-Avril..... 67 ..
4 de mars..... 66 75 67 ..
4 de mai..... 65 75 66 ..

Le sac de 159 k. brut, toile comprise, esc. 1/2 0/0.
Blés. — Il n'y a pas de changements à signaler sur la situation de la veille. Les affaires se traitent aux pleins prix cotés.

Avoine très calme avec tendance à la baisse. Seigle ferme de 21,50 à 21,75. Orges, tendance lourde, sans baisse. Derniers prix : 22 à 22,50 les 100 kilos.

Chambéry (Savoie), 14 janvier.

Blés, les 100 kil., 31 à 31,33. — Seigle, 22. — Avoine, 21 — Farine, 41 à 42.
Pain, 40 à 42 c. — Son, 12 fr.
Marché nul ; il n'est presque rien fait.
Les affaires sont insignifiantes ; la vente du son est active ; les prix sont toujours fermes.

Grenoble (Isère), 14 janvier.

Notre marché de ce jour n'était pas bien animé ; peu d'offres en blés de pays sur échantillons qui se sont vendus avec fermeté.

Avoine sans variation.

Blé nouveau, 30,50 à 31. Seigle, 21 à 22. Avoine, 21,50 à 22. Mais, 19 à 20. Sarrasin, 21 à 22. Farines, 1^{re}, 53 à 54. Farines rondes, 48 à 49 les 125 kil. — Prix du pain, 0,32 à 0,44 le kil. — Sons, 11,50 à 12,50. Paille, 4,75 à 5,25. Foin, 9 à 9,50. Pommes de terre, 8 à 14 les 100 kil.

Valence (Drôme), 16 janvier.

Blé..... 100 kil. 29 50 à ..
Seigle..... 21 .. à ..
Orges..... 19 .. à ..
Avoine..... 20 50 à 21 ..
Farine..... 125 k. 52 50 à ..
Toujours beaucoup de calme, malgré le peu d'offres de la culture.

Nos meuniers accusent encore des blés dans leurs greniers pour deux bons mois. Est-ce bien

vrai ? Nous avons souvent vu que c'était tout le contraire, et qu'ils étaient plutôt à la veille d'en avoir besoin.

Belles apparences, la température est plus froide ce qui est de meilleure augure.

Pont-de-Beauvoisin (Isère), 16 janvier.

Blé nouveau..... 100 kil. 29 50 à 30 »
Seigle..... 19 » 20 »
Avoine..... 20 » 20 50
Orges brasserie..... 20 » 20 50
Mais..... 21 »
Sarrasin..... 22 »
Farines, 1^{re}, 54 à 55 fr. ; rondes, 52 fr. les 125 kil. — Pain, 40 à 45 c. le kil. — Sons, 11 à 12 fr. — Fleurage, 13 à 14 fr. — Pommes de terre, 8

